



## PRÉFET DE LA GUYANE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cayenne, mardi 19 décembre 2023

### FONDS TERRITORIAL D'ACCESSIBILITÉ DES ERP PRIVÉS DE 5<sup>e</sup> CATÉGORIE

Pour accélérer la mise en accessibilité des établissements recevant du public et permettre à tous nos concitoyens d'exercer plus librement les actes de la vie quotidienne et de participer pleinement à la vie sociale, l'État a créé le fonds territorial d'accessibilité pour accompagner financièrement les ERP dans leurs équipements et la réalisation de travaux.

Ce fonds, doté de 300 millions d'euros sur 5 ans, permettra à l'État de subventionner à hauteur de 50 % les dépenses de travaux et d'équipements de mise en conformité des ERP.

Les établissements recevant du public de 5<sup>e</sup> catégorie souhaitant bénéficier du fonds territorial d'accessibilité doivent déposer un dossier de demande d'aide par l'intermédiaire de la plateforme de téléservice ouverte depuis le 2 novembre 2023 sur le site de l'Agence de services et de paiement :

<https://www.asp-public.fr/aides/fonds-territorial-accessibilite>

#### **Contact presse :**

**Service régional de la communication interministérielle**

[communication@guyane.gouv.fr](mailto:communication@guyane.gouv.fr)

[www.guyane.gouv.fr](http://www.guyane.gouv.fr)